

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013  
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30  
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45  
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00  
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20  
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30  
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan  
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick  
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude  
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas  
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Soutien au démarrage de l'activité de la plateforme Loc Halle Bio au MIN de Bordeaux Brienne et abondement de la CUB au capital de la SCIC Loc Halle Bio  
- Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Contexte**

Le projet Loc Halle Bio est issu d'un constat fait par la direction du Marché d'Intérêt National (MIN) de Bordeaux-Brienne qu'un très faible nombre de producteurs locaux était présent au sein du MIN.

L'Association ATIS La Fabrique à Initiatives a alors réalisé une étude sur ce projet, à savoir afin de déterminer l'opportunité de :

- l'intégration d'un « carreau » de producteurs maraîchers locaux de produits locaux et biologiques au sein du MIN de Bordeaux Brienne
- la valorisation des produits maraîchers locaux et bio auprès des habituels clients du MIN, que sont les primeurs, vendeurs à l'étalage, restaurateurs, etc.
- favoriser les circuits-courts et l'agriculture périurbaine sur le territoire de la CUB

Les travaux d'ATIS ont permis de structurer des partenariats et des adhésions autour de ce projet, avec notamment la mise en place de tours de table coopératif entre producteurs locaux et producteurs en agriculture biologique sur la construction de ce projet.

A partir de septembre 2012, Loc Halle Bio est né sous forme d'association de préfiguration permettant le recrutement d'une chargée de projet, pour une durée de 6 mois, dont la mission était de réaliser l'étude de faisabilité nécessaire au projet. Cette étude a fait ressortir plusieurs enjeux déterminants :

- la mobilisation côté offre de producteurs, à savoir la mobilisation du potentiel d'une dizaine de producteurs en agriculture biologique, et plusieurs producteurs conventionnels prêts à s'associer au projet
- la mobilisation côté demande de plusieurs acheteurs conventionnels au MIN de Brienne, de la CUB afin de structurer les circuits-courts sur l'agglomération bordelaise, d'une dizaine de magasins bio
- la disponibilité d'espace suffisante au MIN de Brienne pour accueillir la plateforme de commercialisation des produits maraîchers

- la nécessité d'aides publiques au démarrage du projet, toutefois seulement concentrée sur l'exercice 2013 (prévision d'autofinancement dès 2014).

Cette étude n'ayant pu être terminée par la chargée de projet recrutée en septembre 2013, il a été procédé en mai 2013 au recrutement d'un nouveau chargé de projet afin de finaliser les travaux entamés, menant vers le démarrage d'activité de Loc Halle Bio.

Aujourd'hui, cette étude est finalisée, et ses conclusions principales sont les suivantes :

- **Activité** : l'objectif de la plateforme Loc Halle Bio est de faciliter le commerce entre producteurs maraîchers locaux d'Aquitaine et commerçants et restaurateurs indépendants de la CUB et de la Gironde
- **Innovation commerciale** : la stratégie marketing de la structure repose sur un double ciblage, à savoir le positionnement « circuits courts » côté producteurs, le positionnement « producteurs locaux » côté acheteurs professionnels
- **Fonctionnement innovant** : la structure offre un service de dépôt-vente combinant la vente de gré à gré sur le MIN de Brienne et un système de pré-commande/livraison organisé en flux tendu avec les producteurs (services reposant sur une équipe Loc Halle Bio composée de plusieurs salariés)
- **Adhésion aux valeurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable** : l'activité de Loc Halle Bio concerne aussi bien les circuits courts, la production locale, l'économie solidaire, la gouvernance partagée, ou encore l'agriculture périurbaine
- **Développement progressif** : le modèle économique et financier de la structure est basé sur une commission de fonctionnement de 15% prélevée sur le prix de vente par opération, en fonction des cotations fruits et légumes des MIN de Nantes et Rungis.
- **Portage collectif** : Loc Halle Bio va évoluer vers le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), et sera ainsi composée de 4 collèges : 1 collège des producteurs bénéficiaires, 1 collège des acheteurs professionnels usagers, 1 collège des collectivités publiques partenaires, 1 collège des salariés de Loc Halle Bio.

## Démarrage d'activité de Loc Halle Bio

Les études d'opportunité et de faisabilité ayant été réalisées respectivement fin 2012 et en septembre 2013, la dynamique de démarrage d'activité de Loc Halle Bio doit désormais rapidement s'enclencher, et ce dès novembre 2013, afin que la structure puisse commercialiser ses produits maraîchers sur le MIN.

A la fin août 2013, Loc Halle Bio a organisé sa réunion de présentation du projet, face aux producteurs aquitains potentiellement intéressés (en agriculture bio dans la grande majorité) et les associations représentantes de producteurs (Ar'Bio, Bio d'Aquitaine, ...), aux acheteurs qui verraient une opportunité de positionnement marché avec la structure

(BioCoop notamment), et aux collectivités publiques partenaires (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil Régional Aquitaine, Etat (DRAAF)).

Cette rencontre a permis d'un côté pour Loc Halle Bio d'expliquer en profondeur la démarche et les objectifs que la structure entend mettre en place en novembre 2013, et d'un autre pour les producteurs de se rassurer sur les nombreux avantages qu'ils peuvent tirer en étant membres de la SCIC.

Dans l'ensemble à l'issue de cette rencontre, la plupart des maraîchers présents ont donné un accord de principe pour adhérer à Loc Halle Bio (soit une douzaine de personnes), et 3 d'entre eux se sont portés candidats et ont été retenus au titre d'administrateurs de la structure (Conseil d'Administration du 30 août 2013).

Les objectifs que Loc Halle Bio souhaite mettre en place au démarrage de l'activité et ce pour la 1<sup>ère</sup> année sont les suivants :

- offre d'un panel de fruits et légumes incomplet mais suffisamment large pour être présenté en étalage au MIN de Brienne (grâce aux producteurs mobilisés sur la plateforme de commercialisation et prêts à fournir de la marchandise dès novembre 2013)
- Organisation de la commercialisation des produits maraîchers en 2013 autour d'un volume prévisionnel annuel de 20 tonnes de marchandise par an
- Etoffement de l'offre en produits maraîchers au cours de l'année, afin de proposer une gamme de produits large et satisfaisante à la fin 2014 pour les acheteurs (chaines de vente de produits bio, restauration collective, ...)

La question du passage en statut SCIC de la structure a également été soulevée par le Conseil d'Administration, qui a approuvé l'orientation vers une structure de l'entrepreneuriat collectif. La structure est actuellement accompagnée par l'URSCOP, qui est expert en matière d'aide et d'appui à la transition d'une structure associative à une structure coopérative de type SCIC.

La CUB se propose d'appuyer ainsi financièrement le démarrage de la structure collective, dont les modes de fonctionnement sont régis par les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire, de même qu'elle peut attribuer dans cette même aide financière un soutien au développement des circuits courts, en parallèle de l'aide du Conseil Régional Aquitaine sur ce volet, et également du Ministère de l'Agriculture (DRAAF Aquitaine) via son appel à projet Circuits courts.

### **Aide communautaire à la SCIC Loc Halle Bio**

La CUB s'est mobilisée depuis le début du montage de Loc Halle Bio en compagnie du MIN de Brienne, mobilisation qui a notamment permis que le projet soit soutenu financièrement (financement de l'étude d'opportunité en 2012 et financement de l'étude de faisabilité en 2013 à hauteur de 7 200 €), et que d'autres collectivités publiques s'investissent dans le soutien à cette structure et son projet pour le territoire.

Aujourd'hui, il est proposé que la CUB intervienne de deux façons concomitantes dans la structure Loc Halle Bio :

- une aide au démarrage d'activité de la structure, basée sur un soutien de la CUB au montage du projet via l'entrepreneuriat collectif et donc la création d'une SCIC (politique de soutien à l'ESS), ainsi que sur un soutien de la CUB en faveur de l'agriculture périurbaine et du développement des circuits courts (politique de soutien à la Nature).
- Un abondement de la Communauté Urbaine de Bordeaux au capital de la SCIC Loc Halle Bio, en vertu de l'engagement fort de la CUB en faveur de l'émergence des structures de l'entrepreneuriat collectif qui répondent à un besoin identifié et utile sur le territoire

Ainsi, dans le cadre du démarrage d'activité de la plateforme de commercialisation de produits maraîchers locaux sur le MIN de Brienne et du montage de la SCIC qui la gère, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée comme suit :

### Financement de fonctionnement de la structure

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
<b>Achats</b>	460 460	<b>Ventes de produits finis</b>	542 167
		<b>Subventions</b>	
		Etat (DRAAF)	10 000
<b>Services extérieurs</b>	37 753	Conseil Régional - Agriculture	21 000
		Conseil Général - Emploi	8 000
<b>Autres services extérieurs</b>	18 666	CUB	20 000
<b>Impôts et taxes</b>	1 016		
<b>Charges de personnel</b>	75 519		
<b>Charges financières</b>	1 318		
<b>Dotations aux amortissements</b>	8 433		
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>603 167</b>	<b>TOTAL (en €)</b>	<b>603 167</b>

### Abondement sur le capital de la SCIC

Loc Halle Bio a travaillé sur un capital de 100 000 €, dont 75 000 € de besoin en fonds de roulement (BFR).

Ce capital se composera notamment de participations financières :

- des producteurs membres et des magasins bio membres (30 % du capital global).
- de la Communauté Urbaine de Bordeaux (5 000 €, soit 17% du capital global).

Le financement communautaire en faveur de Loc Halle Bio (aide au démarrage d'activité et abondement au capital) est réalisé dans le cadre de la période de mutation de l'association de préfiguration en SCIC, car la structure dans cette optique a besoin d'un engagement financier préalable de la part de la CUB pour son démarrage. A ce titre, l'aide communautaire intervient ici avant la constitution de la structure en société coopérative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la Circulaire du 18 avril 2002 relative à la société coopérative d'intérêt collectif

**VU** la Loi 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la sollicitation de Loc Halle Bio pour une aide communautaire au démarrage de son activité et un abondement de la CUB à son capital s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien de la collectivité en faveur de l'ESS et des circuits courts, et relève d'un projet dont l'utilité sociale et environnementale pour le territoire métropolitain est avérée

**DECIDE**

**Article 1 :** l'attribution d'une subvention en 2013 de 20 000 € à la SCIC Loc Halle Bio au titre de la participation communautaire au démarrage d'activité de la plateforme de commercialisation de produits maraîchers locaux sur le Marché d'Intérêt National de Bordeaux-Brienne.

**Article 2 :** l'abondement d'une participation financière communautaire en 2013 de 5 000 € sur le capital de la SCIC Loc Halle Bio au titre de l'engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux auprès des structures de l'entrepreneuriat collectif sur son territoire.

**Article 3 :** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la Convention ci-annexée, relative aux modalités de l'intervention financière communautaire.

**Article 4 :** Le montant de la subvention communautaire sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

**Article 5 :** Le montant de l'abondement communautaire au capital de la SCIC Loc Halle Bio sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 27, article 261, fonction 01, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,

Le Président,

M. VINCENT FELTESSE

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 20 NOVEMBRE 2013